

FÊTE DU TECHNOPÔLE ET DE LA MOBILITÉ #8 BOUGEZ LE TECHNOPÔLE !

◆ RÈGLEMENT DU CHALLENGE PÉGASIUM ◆

Réunissez vos collègues/collaborateurs et défendez les couleurs de votre établissement en réalisant des tours de piste de l'hippodrome en marchant, en courant ou en pédalant. L'établissement qui aura cumulé le plus grand nombre de tours (en fonction de ses participants et des modes utilisés) en une heure sera déclaré vainqueur et détiendra le trophée pour un an.

Pour un marcheur ou un coureur, le tour vaut 2 points. Pour un cycliste, le tour vaut 1 point. Le cumul des points est réalisé pour l'ensemble de l'établissement et divisé par le nombre de participants. Comme l'année précédente, la participation des enfants est possible. Les tours effectués par les enfants seront comptabilisés dans le total de points mais l'enfant ne sera pas compté dans l'effectif des participants. Il servira donc de bonus pour les parents. Un deuxième trophée est attribué à l'établissement ayant réalisé le plus de tours de piste sans prise en compte du nombre de participants (nombre de tours brut).

Le challenge s'étend sur une heure, de 17h30 à 18h30, mais les participants sont libres de s'arrêter quand ils le souhaitent. Chaque tour de piste fait 1 180 m.

La piste est divisée en fonction des modes utilisés. La partie intérieure ne doit pas être utilisée pour ne pas abîmer la piste des chevaux. La partie intérieure de la piste est dédiée à la marche et à la course. Sur cette partie, les participants peuvent aussi bien marcher que courir, à leur rythme. La partie extérieure de la piste est dédiée aux cyclistes, ils doivent apporter leur vélo personnel.

Cette année le décompte des tours se fera grâce à des puces électroniques insérées dans les dossards distribués aux participants avant la course. Pour valider un tour, il faudra impérativement passer sur des tapis équipés de capteurs et installés au niveau du départ. Le traitement des données se fera ensuite par informatique et permettra d'obtenir rapidement les résultats.

Pour plus de convivialité, nous invitons les participants à venir habillés aux couleurs de leur entreprise.

Pour plus d'équité, les propriétaires de vélos à assistance électriques (VAE) ne sont pas autorisés à participer au challenge, sauf s'ils enlèvent la batterie de leurs vélos.